

PROFESSIONNELS SUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER LA RETRAITE - E-LEARNING + COACHING



AAA804C

23h dont 3h de Coaching 1 190,00 €^{HT}

Objectifs

Acquérir la pratique du conseil en produits d'épargne destinés à compléter la retraite • Connaître les différents régimes de retraite • Comprendre les fondamentaux de la retraite des fonctionnaires • Connaître l'architecture des régimes de prévoyance des professions libérales • Connaître les régimes de retraite AGIRC, ARRCO

Profil Stagiaire(s)

Assistants ou conseillers chargés du développement commercial ou de la relation clientèle, ayant déjà une première pratique en produits d'épargne longue en agence bancaire ou auprès d'un intermédiaire d'assurance

Profil animateur(s)

Professionnels du secteur financier, troisième cycle juridique, droit du patrimoine

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demoss.fr



MODULES

Connaître les régimes de retraite par capitalisation

Le système de retraite par capitalisation comprend plusieurs types de régimes ou de contrats qui peuvent être mis en oeuvre à l'initiative de l'employeur.

- **Retraite par capitalisation : le contrat en sursalaire**
Carte d'identité du contrat en sursalaire.
- **Retraite par capitalisation : le régime à cotisations définies (article 83 du CGI)**
Carte d'identité du régime à cotisations définies dans le cadre d'une retraite par capitalisation.
- **Retraite par capitalisation : le régime à prestations définies (article 39 du CGI)**
Carte d'identité du régime à prestations définies dans le cadre d'une retraite par capitalisation.

Connaître les régimes de retraite par répartition des indépendants

S'applique en France le système de retraite par répartition. Il est fondé sur la solidarité entre les générations puisque les actifs versent des cotisations servant au paiement des retraites. Il existe plusieurs régimes de retraite par répartition, selon la profession exercée. Néanmoins, ces régimes sont alignés et possèdent un certain nombre de critères communs.

- **Les régimes par répartition pour les commerçants et industriels**
Présentation générale des régimes de retraite de base et complémentaire applicables aux commerçants et aux industriels.
- **Les régimes de retraite par répartition pour les artisans**
Présentation générale des régimes de retraite par répartition applicables aux artisans.
- **Les régimes de retraite des exploitants agricoles**
Présentation des régimes de retraite obligatoires des exploitants agricoles : calcul des droits et pension de réversion.

La retraite des fonctionnaires : les fondamentaux

Le régime de retraite des fonctionnaires a été progressivement aligné sur celui des salariés du privé. Néanmoins des spécificités demeurent.

CONSEILS AUX PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS SUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER LA RETRAITE - E-LEARNING + COACHING



AAA804C

23h dont 3h de Coaching 1 190,00 €^{HT}

- **La retraite de base des fonctionnaires**

Présentation de la retraite de base des fonctionnaires : fonctionnement général et calcul des droits.

- **La retraite additionnelle de la fonction publique – RAFP**

Présentation de la retraite additionnelle des fonctionnaires : fonctionnement général, ouverture et calcul des droits.

Connaître l'architecture des régimes de prévoyance des professions libérales

Comme tout travailleur indépendant, les professions libérales sont tenues de s'affilier à un régime obligatoire qui couvre les risques vieillesse (retraite) et prévoyance (maladie).

- **L'organisation du régime obligatoire de prévoyance des professions libérales**

Présentation de l'organisation du régime obligatoire de prévoyance des professions libérales

- **Le régime commun de l'assurance maladie des professions libérales**

Présentation du régime commun de l'assurance maladie des professions libérales

Connaître le régime général de retraite des salariés

Le régime général de la Sécurité sociale est organisé en trois branches autonomes de prestations : maladie, famille et vieillesse. Il est caractérisé par le système par répartition et par le système par annuités.

- **Retraite de base des salariés : présentation du régime général**

Présentation de la retraite de base des salariés dans le cadre du régime général de la Sécurité sociale.

- **Retraite de base des salariés : détermination des droits**

Présentation de la retraite de base dans le cadre du régime général : première partie.

- **Retraite de base des salariés : principales caractéristiques**

Les principales caractéristiques de la pension vieillesse.

Connaître la retraite progressive et la réversion du régime général de retraite

Présentation de la retraite progressive et de la pension de réversion du régime général de retraite des salariés.

- **La retraite progressive dans le régime général**

Présentation de la retraite progressive dans le cadre du régime général

- **Retraite de base des salariés (régime général) : la réversion**

Présentation du principe de réversion d'une retraite de base dans le cadre du régime général

Connaître le régime de retraite ARRCO

Tous les salariés relèvent d'un régime de retraite complémentaire, l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (ARRCO). Les cotisations au sein de ce régime sont réparties de la façon suivante : 60 % pour l'employeur et 40 % pour le salarié.

- **ARRCO : principes généraux**

Présentation de l'ARRCO : répartition des cotisations et calcul de retraite.

- **ARRCO : spécificités**

Présentation des spécificités de l'ARRCO : conditions et taux de liquidation.

CONSEILS FINANCIERS ET PROFESSIONNELS SUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER LA RETRAITE - E-LEARNING + COACHING



AAA804C

23h dont 3h de Coaching 1 190,00 €^{HT}

- **ARRCO : retraite progressive et réversion**

Présentation de l'ARRCO : retraite progressive et réversion.

Connaître le régime de retraite AGIRC

Le régime de retraite AGIRC est le régime de retraite des cadres du secteur privé. Certaines catégories professionnelles participent obligatoirement au régime AGIRC, comme les ingénieurs et les personnes à fonction de direction.

- **AGIRC : présentation**

Présentation générale de l'AGIRC : retraite complémentaire des cadres

- **AGIRC : fonctionnement**

Présentation du fonctionnement de l'AGIRC : calcul de retraite, retraite progressive et réversion

Retraite des artisans et commerçants : régimes de base et complémentaire

Les régimes de retraite des artisans et commerçants présentent des conditions spécifiques d'ouverture des droits et de calcul de la pension retraite.

Il est également possible pour les conjoints de commerçants et d'artisans de bénéficier d'une pension de réversion.

- **Présentation des régimes de retraite des artisans et commerçants**

Définition des différents régimes de retraite des artisans et des commerçants: régime de base et régime complémentaire.

- **Les régimes de retraite de base des artisans et des commerçants**

Présentation des régimes de retraite de base des artisans et commerçants : ouverture des droits à pension et pension de réversion de base.

- **Les régimes de retraite complémentaire obligatoires des artisans et des commerçants**

Présentation du régime de retraite complémentaire obligatoire des artisans et des commerçants.

Connaître les régimes de retraite de base et complémentaire des professions libérales

Les professions libérales bénéficient à titre obligatoire :

- d'un régime de base unique et commun (exception faite des avocats) sous le pilotage de la CNAVPL ;

- d'un régime de retraite complémentaire propre à chaque section professionnelle.

- **Le régime de retraite de base des professions libérales : présentation**

Présentation du régime de retraite de base des professions libérales : cotisation et situation particulière.

- **Le régime de retraite de base des professions libérales : prestations et réversion**

Présentation du régime de retraite de base des professions libérales : prestations et réversion.

- **Exemple de régime de retraite des professions libérales : les médecins et la CARMF**

Présentation d'un exemple de régime de retraite des professions libérales : les médecins et la CARMF.

La CARMF : prestations et réversion

CONSEILLES PAR UN CONSEILLER EN PROFESSIONNELS SUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER LA RETRAITE - E-LEARNING + COACHING



AAA804C

23h dont 3h de Coaching 1 190,00 €^{HT}

Le système de retraite des professions libérales est constitué d'un régime de base commun, piloté par la CNAVPL, auquel s'ajoutent des régimes complémentaires de retraite propres à chacune des dix sections professionnelles. La Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF) est l'organisme chargé de gérer les droits à retraite des médecins. La CARMF gère différentes prestations liées au régime de base, au régime complémentaire (vieillesse et invalidité, décès) et au régime supplémentaire (avantages sociaux vieillesse ou ASV).

- **La CARMF : cumul emploi retraite**

Présentation de la CARMF : cessation anticipée d'activité et réversion.

- **La CARMF : prestations vieillesse des différents régimes complémentaires**

Présentation des prestations des différents régimes de la CARMF : régime de base, régime complémentaire et régime supplémentaire.

Connaître les principes généraux des régimes de retraite autonomes des avocats

Exception parmi les professions libérales, le régime de retraite des avocats n'est pas géré par la Caisse nationale vieillesse des professions libérales mais il dépend de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

- **Présentation du régime de retraite autonome des avocats**

Présentation du régime de retraite autonome des avocats : généralités, cotisations au régime de base et cotisations au régime de retraite complémentaire.

- **Le régime de retraite de base des avocats**

Présentation du régime de retraite de base des avocats : pension entière, pension proportionnelle et allocation

Connaître le régime complémentaire de retraite des avocats et les principes de la réversion

Le régime complémentaire obligatoire des avocats fonctionne selon un système de points. Le montant de la retraite est évalué en fonction du nombre de points et de la valeur du point.

- **Le régime de retraite complémentaire des avocats**

Présentation du régime de retraite complémentaire des avocats : conditions de liquidation et rachat de point de retraite.

- **La réversion dans les régimes de retraite des avocats**

Présentation de la réversion dans les régimes de retraite des avocats

Qu'est-ce que la loi Madelin ?

La loi Madelin a amélioré la protection sociale des travailleurs non salariés. Elle leur a par ailleurs accordé des avantages fiscaux non négligeables.

- **Les caractéristiques des contrats loi Madelin**

Présentation des contrats loi Madelin.

- **Le régime fiscal des contrats loi Madelin**

Présentation du régime fiscal de la loi Madelin.

Connaître les produits d'épargne à long terme liés à l'immobilier et à l'assurance

Les épargnants ont le choix entre plusieurs types de placement à long terme. Certains d'entre eux, liés à des placements immobiliers ou à l'assurance-vie, se distinguent par leurs modalités de souscription et d'imposition.

CONSEILS AUX PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS SUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER LA RETRAITE - E-LEARNING + COACHING



AAA804C

23h dont 3h de Coaching 1 190,00 €^{HT}

- **Les caractéristiques des SCPI et des OPCV**

Carte d'identité SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) et des OPCV (Organismes de Placement Collectif Immobilier).

- **Les contrats d'assurance-vie et les contrats et bons de capitalisation**

Cartes d'identité des contrats d'assurance-vie et des contrats et bons de capitalisation.

Connaître le PEP et le PERP

Parmi les différents produits d'épargne, le PEP et son successeur, le PERP, ont pour objectif de favoriser l'épargne de longue durée auprès d'un large public.

- **Le PEP (plan d'épargne populaire)**

Carte d'identité des Plans d'Epargne Populaire (PEP) bancaire et assurance avant le 25/09/2003

- **Le PERP (plan d'épargne retraite populaire)**

Carte d'identité du Plan D'Epargne Retraite Populaire (PERP).

Connaître le PEA et comparer PEP, PEA et assurance-vie

Les épargnants peuvent choisir d'investir leur argent dans un plan d'épargne en actions (PEA). Il est intéressant de comparer le fonctionnement et les caractéristiques fiscales de ce placement avec ceux d'autres formules d'investissement, tels le plan d'épargne populaire (PEP) ou l'assurance-vie.

- **Le PEA (plan d'épargne en actions)**

Carte d'identité du Plan d'Epargne par Action (PEA) : de son fonctionnement à sa fiscalité.

- **Comparaison PEP, PEA, assurance-vie**

Comparatif à partir de cinq critères du PEP, PEA et de l'assurance vie

Connaître le PERP

Afin de compléter leur retraite, les personnes actives peuvent souscrire à un Plan d'épargne retraite populaire (PERP). Ce placement est soumis à des règles spécifiques et bénéficie de garanties particulières. Sur le plan fiscal, il bénéficie d'avantages lors de la phase épargne.

- **Caractéristiques générales du PERP (plan d'épargne retraite populaire)**

Carte d'identité du plan d'épargne retraite populaire.

- **Présentation des différentes fiscalités du PERP et cas pratiques**

Cadre juridique encadrant le Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP).

- **Fiscalité du PERP : cas pratiques**

Cas pratiques sur le cadre juridique encadrant le PERP.

Connaître les divers placements financiers

Les clients de la banque peuvent souhaiter acquérir un patrimoine boursier.

- **Les actions : instruments de placement**

Définition de l'action et de ses différentes caractéristiques.

- **Les obligations : instruments de placement**

Définition de l'obligation et de ses différentes caractéristiques.

CONSEILS FINANCIERS ET PROFESSIONNELS SUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER LA RETRAITE - E-LEARNING + COACHING



AAA804C

23h dont 3h de Coaching 1 190,00 €^{HT}

- **Les placements financiers : OPCVM**

Descriptif des OPCVM : généralités, classes et types.

Savoir gérer les placements financiers

Gérer un portefeuille titres ne s'improvise pas. Chaque client a donc le choix, en fonction de ses compétences et de sa disponibilité, entre une gestion directe de ses investissements boursiers et une gestion sous mandat. Dans tous les cas, l'intermédiaire financier a un rôle de conseil fondamental, que ce soit en matière de gestion pure ou de fiscalité.

- **L'aide à la gestion d'un portefeuille d'actions et d'obligations**

Guide du comportement à adopter pour la gestion d'un portefeuille d'actions et d'obligations.

- **La fiscalité des placements financiers**

Cadre fiscal s'appliquant aux actions et aux obligations.

- **Mandat de gestion, convention de compte et responsabilité du gestionnaire d'actifs**

Procédure et règles à suivre pour la gestion d'un portefeuille.

Connaître les OPCVM

Les OPCVM ont des portefeuilles collectifs de valeurs mobilières (actions, obligations, ...). Ils permettent aux épargnants qui ne souhaitent pas intervenir en bourse directement d'accéder aux marchés financiers, sans avoir à assumer la gestion des valeurs dans lesquelles ils investissent.

- **Particularités de certaines règles d'information et de gestion.**

- **Les principales caractéristiques des OPCVM**

Définition des OPCVM et de leurs composantes

- **Guide pratique : analyser un OPCVM**

Aide-mémoire : Les OPCVM

Connaître les placements immobiliers (1)

Dans les placements des Français, l'immobilier occupe traditionnellement une place importante.

- **Le locatif direct**

Carte d'identité d'un bien à usage locatif direct.

- **L'immobilier locatif fiscal : dispositifs "Scellier", "Robien" et "Borloo"**

Panorama des dispositifs d'investissement pour la location immobilière.

- **L'immobilier locatif fiscal : les avantages fiscaux loi Malraux et investissement outre-mer**

Panorama des avantages fiscaux pour la location immobilière.

Connaître les placements immobiliers (2)

À côté de l'investissement immobilier direct, il existe la possibilité de détenir des parts ou des actions de sociétés immobilières.

- **L'investissement en parts de SCPI et d'OPCI**

Carte d'identité des Sociétés Civiles de Placement Immobilier et des Organismes de Placement Collectif Immobilier.

PROFESSIONNELS SUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER LA RETRAITE - E-LEARNING + COACHING



AAA804C

23h dont 3h de Coaching 1 190,00 €^{HT}

- **La société civile immobilière (SCI)**
Carte d'identité de la société civile immobilière.
- **Le loueur en meublé professionnel**
Loueur en meublé professionnel : du domaine juridique au régime fiscal.

Connaître le plan d'épargne entreprise, le PERCO et les stock-options

Plan d'épargne entreprise (PEE), Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), distribution de stock-options ou d'actions gratuites constituent des facteurs financiers de fidélisation des salariés.

- **Le plan d'épargne entreprise**
Présentation du Plan d'Épargne Entreprise (PEE).
- **Le PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif)**
Présentation du Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO).
- **Les stock-options et les attributions d'actions gratuites**
Présentation des stock-options et des actions gratuites.

Présentation des articles 39, 82 et 83 du CGI

Afin d'inciter les entreprises à contribuer à la constitution d'une épargne retraite au profit de leurs salariés, les pouvoirs publics ont institué des dispositifs fiscalement avantageux. Ceux-ci correspondent à des contrats de capitalisation souscrits par l'entreprise au profit de ses salariés.

- **Présentation des articles 39, 82 et 83 du CGI**
Présentation des contrats de retraite supplémentaire dits de l'article 39, de l'article 82 et de l'article 83 du CGI

Connaître les principes généraux des contrats article 83

Les régimes à cotisations définies sont des régimes de retraite supplémentaire par capitalisation, mis en place par l'employeur en complément des régimes obligatoires de retraite. Les cotisations et droits des salariés diffèrent suivant le type de contrat, même s'il existe des règles communes.

- **Régimes à cotisations définies (contrats « article 83 ») : présentation**
Présentation des garanties et de la mise en œuvre des régimes de retraite à cotisations définies.
- **Régimes à cotisations définies (contrats « article 83 ») : cotisations et droits du salarié**
Présentation des cotisations et des droits du salarié dans les régimes à cotisations définies.
- **Régimes à cotisations définies : contrats proposés**
Présentation de la typologie et de la gestion des contrats à cotisation définies.

Connaître le régime fiscal et social des contrats article 83

Les régimes de retraite à cotisations définies ont un impact fiscal pour le salarié et pour l'entreprise : les cotisations peuvent-elles être déduites du revenu imposable du salarié et être considérées comme des charges déductibles par l'employeur ? Comment sont ensuite imposées les prestations ?

CONSEILLES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS SUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER LA RETRAITE - E-LEARNING + COACHING



AAA804C

23h dont 3h de Coaching 1 190,00 €^{HT}

- Régimes de retraite à cotisations définies (contrats « article 83 ») : impact fiscal pour le salarié